



VILLE DE NESLE  
REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 30 JUILLET 2020 À 19H00

**VILLE DE NESLE**

**COMPTE RENDU**

L'an deux mille vingt, le trente juillet, dix-neuf heures, le conseil municipal de la Ville de Nesle s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DEMULE, Maire.

Étaient présents : Mme LOCQUENEUX, M. GRAVET, Mme EL HADRIFI, M. DELENCLOS, Mme DUPONT, Mme COULON, Mme PEPIN, M. FORMAN, M. PECRIAUX, M. LENGLET, Mme TOTET, M. LEDENT, Mme MORIN et M. RIOJA.

Excusés : M. PILOT (procuration à M. DEMULE), Mme BAUDHUIN-CATHALA (procuration à Mme LOCQUENEUX), M. ANSEL (procuration à M. LENGLET) et Mme CARLIER (procuration à Mme MORIN).

Madame Stéphanie COULON a été nommée secrétaire de séance.

En préambule du conseil municipal, Monsieur le Maire, en son nom et celui de l'ensemble du conseil municipal, adresse ses félicitations républicaines à Monsieur José RIOJA pour son élection à la présidence de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme.

Les comptes rendus des séances du 26 mai et 11 juin 2020 n'appelant aucune observation sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter le sujet suivant à l'ordre du jour :

- Subvention exceptionnelle à l'amicale des employés communaux dans le cadre des festivités du 12 septembre prochain.

Après concertation et à l'unanimité le Conseil Municipal accepte la modification apportée à l'ordre du jour.

Le conseil municipal ayant reçu, avec la convocation, tous les éléments nécessaires à la compréhension des délibérations à prendre aujourd'hui, Monsieur le Maire propose donc d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Compte de gestion afférent au budget principal 2019**

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu l'exercice du budget 2019,

Vu le compte de gestion du budget principal conforme aux instructions comptables et budgétaires M14,

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice précédent du budget général de la commune a été réalisé par le comptable public de la trésorerie de Ham-Nesle.

Que le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif.

Qu'après vérification, le compte de gestion, établis et transmis par le comptable public, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion,

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du budget principal.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion 2019 du budget principal.**

### Compte administratif – budget principal 2019

Monsieur le Maire rappelle dans un premier temps, que le compte administratif est voté chaque année avant le 30 juin mais qu'avec la crise sanitaire de COVID-19, la date butoir est cette année, exceptionnellement, reportée au 31 juillet.

Monsieur le Maire procède à la lecture par chapitre du compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal.

Les recettes et les dépenses des deux sections se répartissent de la manière suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes de l'année 2019	2 747 561,49 €
Total des dépenses de l'année 2019	2 087 296,03 €
Résultat de fonctionnement année 2019	660 265,46 €
Résultat de fonctionnement 2018	1 669 648,50 €
Intégration résultat du budget Assainissement 2018	321 311,66 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2019</b>	<b>2 651 225,62 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des recettes de l'année 2019	343 653,29 €
Total des dépenses de l'année 2019	1 784 087,74 €
Résultat d'investissement 2019	-1 440 434,45 €
Résultat d'investissement reporté en 2018	966 374,47 €
Intégration résultat du budget Assainissement 2018	811 190,32 €
<b>Résultat de clôture d'investissement 2019</b>	<b>337 130,34 €</b>

Le compte administratif 2019 du budget communal laisse donc apparaître un excédent d'investissement de **337 130,34 €** et un excédent de fonctionnement de **2 651 225,62 €**.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'encours de la dette (c'est-à-dire la somme qu'il reste à rembourser par la commune aux prêteurs publics ou bancaires) s'élève à 867 858,14 euros au 31 décembre 2019 soit à la date de clôture de l'exercice.

Le Maire fait constater que les comptes arrêtés par la Commune et ceux arrêtés par le comptable public sont identiques.

Monsieur RIOJA demande à prendre la parole et annonce à l'assemblée sa satisfaction du résultat global de l'année 2019 malgré la baisse des dotations et signifie qu'il est supérieur à celui de 2013 lors de sa prise de fonction de maire en 2014.

Monsieur le Maire demande à Monsieur José RIOJA, maire sortant et donc ordonnateur sur le compte administratif de l'année 2019, de sortir de la salle afin de procéder au vote et le remercie.

**Après délibération, en l'absence de Monsieur RIOJA, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget principal.**

## Affectation du résultat de fonctionnement – budget principal

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'Affectation du Résultat du budget qui intègre cette année le résultat du budget assainissement 2018.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Monsieur le Maire rappelle que le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Compte tenu du résultat de fonctionnement global d'un montant 2 651 225,62 € et d'un résultat d'investissement global de 337 130,34 € à la clôture de l'exercice 2019, le Maire propose d'affecter la somme de **2 651 225,62 € au compte 002** excédent de fonctionnement du budget prévisionnel 2020.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'affecter la somme de 2 651 225,62 euros au compte 002 excédent de fonctionnement.**

## Compte de gestion afférent au budget annexe G. MALIN 2019

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-12,

Vu l'exercice du budget 2019,

Vu le compte de gestion du budget principal conforme aux instructions comptables et budgétaires M14,

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice précédent du budget général de la commune a été réalisé par le comptable public de la trésorerie de HAM-NESLE.

Que le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif.

Qu'après vérification, le compte de gestion, établis et transmis par le comptable public, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion,

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du budget annexe du lotissement Geneviève Malin.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe du lotissement Geneviève Malin.**

## Compte administratif – budget annexe lotissement G MALIN 2019

Monsieur le Maire procède à la lecture par chapitre du compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe du lotissement Geneviève Malin. Les recettes et les dépenses des deux sections se répartissent de la manière suivante :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes de l'année 2019	557 215.08 €
Total des dépenses de l'année 2019	557 214,47 €
Résultat de fonctionnement année 2019	0,61 €
Résultat de fonctionnement reporté 2018	0 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2019</b>	<b>0,61 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des recettes de l'année 2019	352 032,76 €
Total des dépenses de l'année 2019	557 214,47 €
Résultat d'investissement reporté 2019	-205 181,71 €
Résultat d'investissement reporté 2018	280 192,24 €
<b>Résultat de clôture d'investissement 2019</b>	<b>75 010,53 €</b>

Le Maire fait constater que les comptes arrêtés par la Commune et ceux arrêtés par le comptable public sont identiques.

Monsieur le Maire demande à Monsieur José RIOJA, maire sortant et donc ordonnateur sur le compte administratif de l'année 2019, de sortir de la salle afin de procéder au vote et le remercie.

**Après délibération, en l'absence de Monsieur RIOJA, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement Geneviève Malin.**

### Affectation du résultat de fonctionnement – budget annexe G MALIN

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2019 soit **0,61 € à la section de fonctionnement au compte 002** excédent de fonctionnement au budget annexe du lotissement Geneviève Malin.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'affecter la somme de 0,61 € au compte 002 excédent de fonctionnement.**

### Budget primitif communal 2020

Monsieur le Maire présente de façon synthétisé le budget primitif de la commune pour l'année 2020, en rappelant qu'exceptionnellement il doit être voté avant le 31 juillet 2020 en raison de la crise sanitaire du COVID-19.

Monsieur le Maire rappelle également que le budget primitif 2020 a été réalisé avec une stabilité de la pression fiscale puisque lors du conseil municipal du 11 juin, nous avons voté à l'unanimité le maintien des taux d'imposition, à savoir :

- 12,43% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- 26,92% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
- 14,22% pour la Cotisation Foncière des Entreprises

Monsieur RIOJA demande à prendre la parole et demande à Monsieur le Maire de justifier le montant des recettes fiscales qui lui semble élevé par rapport à l'année dernière : 1 583 453 € en 2020 alors qu'en 2019 le montant était de 750 196 €.

Monsieur le Maire justifie cette hausse du fait que les bases CFE ont été multipliées par 13 : 653 375 en 2019 pour 8 623 000 en 2020 avec la contribution nouvelle d'entreprises arrivées sur la commune.

Monsieur le Maire propose à M. RIOJA de lui remettre une copie de l'état 1259.

En réponse, Monsieur RIOJA demande à ce qu'il soit remis avec le compte rendu.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le budget primitif 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes :

En Fonctionnement : **5 571 321,00 €**

En Investissement : **1 119 715,00 €**

- Concernant la section de fonctionnement :

Monsieur le Maire rappelle que la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité. C'est-à-dire :

Côté dépenses : les salaires des agents, les énergies (eau, carburants, combustibles, électricités), les fournitures (d'entretien, d'équipement, de voirie), les divers achats (écoles, médiathèque, mairie), l'entretien (des bâtiments communaux, des espaces verts, des voiries), l'organisation des festivités, les subventions aux associations, les indemnités des élus, les contributions à divers organismes ou encore les intérêts des emprunts à payer.

Côté recettes : les impôts locaux, les dotations de l'Etat et diverses subventions de nos partenaires.

- Concernant la section d'investissement :

Monsieur le Maire rappelle que la section d'investissement prépare l'avenir, elle est liée aux projets de la ville à moyen et long terme. Elle concerne notamment, des acquisitions (de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers), des travaux soit sur des structures déjà existantes, soit des sur des structures en cours de création.

Monsieur le Maire informe que les principales dépenses d'investissement pour l'année 2020 sont :

- 273 000 euros pour l'agrandissement du dortoir et la rénovation complète des sanitaires de l'école maternelle Claude Monet,
- 195 000 euros pour la construction d'une voirie neuve et le traitement des eaux pluviales rue du Marais,
- 100 000 euros pour le passage à LED de l'éclairage public rue Germaine Vallet et rue Marie Curie, avec la mise en sécurité et le changement des candélabres,
- 26 000 euros pour le passage à LED de l'éclairage public rue Léonce Leroy, rue des Résistants et rue Blondel de Nesle,
- 37 800 euros pour l'achat d'un nouveau tracteur-tondeuse, d'une citerne à eau et d'une pompe à eau,
- 35 000 euros pour l'achat d'une nouvelle chaudière au Foyer rural,
- 19 000 euros pour la rénovation de la salle de motricité de l'école maternelle,
- 18 500 euros pour les huisseries des logements communaux de l'école élémentaire,
- 16 000 euros pour des purges et enrobés Boulevard des Remparts,
- 15 000 euros pour la construction de trottoirs rue Charles de Gaulle côté city stade,
- 15 000 euros pour des nouveaux systèmes de sécurité et d'alerte pour les écoles maternelle et primaire.

Monsieur le Maire propose de constater que les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère et que chacune des sections est en équilibre, par conséquent Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif communal 2020

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2020 du budget principal.**

### **Budget annexe primitif Lotissement Geneviève Malin 2020**

Monsieur le Maire propose maintenant de voter le budget primitif annexe du lotissement Geneviève Malin.

Ce dernier, s'équilibre en dépenses et en recettes :

En Fonctionnement : **557 214,47 €**

En Investissement : **632 225,00 €**

Monsieur le Maire propose de constater que les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère et que chacune des sections est en équilibre.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement Geneviève Malin.**

Monsieur le Maire remercie Monsieur SECRET, Monsieur GRAVET, Monsieur DELENCLOS et Monsieur MATHIEU pour le travail effectué lors de la préparation et de l'élaboration de ces documents.

### **Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2020**

Monsieur le Maire informe que, l'assemblée communale est amenée, comme chaque année, à se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux différentes associations de la commune.

Monsieur le Maire appelle l'attention sur le fait que, le versement effectif desdites subventions est subordonné à la production d'un compte de résultat par chacune des associations concernées.

Après avis des commissions, il est proposé d'allouer les subventions Présentées et expliquées Sophie LOCQUENEUX pour les associations culturelles, patriotiques et diverses – ainsi que pour les associations scolaires et en lien avec la jeunesse.

Monsieur le Maire présente les subventions pour les associations sportives en l'absence de Monsieur ANSEL, conseiller municipal délégué aux sports, ainsi que les subventions pour les associations de solidarités.

ASSOCIATIONS	Montant	Rappel 2019
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES, PATRIOTIQUES ET DIVERSES</b>		
A.C.P.G. - C.A.T.M. (Anciens combattants)	90 €	90 €
Amicale des Employés communaux	550 €	550 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	DNR	0 €
Association Nat. Croix de Guerre et Val. Mil	70 €	70 €
Association pour le patrimoine neslois	70 €	70 €
Association Tricot' thé	120 €	120 €
Associaton Créa Loisirs Evasion	70 €	70 €
Batterie fanfare municipale de Nesle	250 €	250 €
Club de Supporters de l'AS Pays Neslois	150 €	150 €
Fleur de l'âge	660 €	550 €
Harmonie	760 €	760 €
L'Atelier de Nathalie	70 €	70 €
Nesle District Pipes and Drums	550 €	550 €
Offrirs des détours	420 €	350 €
Prévention routière	100 €	100 €
U.N.C.-A.F.N. (Anciens combattants)	90 €	90 €
	<b>4 020 €</b>	<b>3 840 €</b>
<b>ASSOCIATIONS SCOLAIRES et JEUNESSE</b>		
Association des parents d'élèves du collège Pasteur de Nesle	364 €	300 €
Association des parents d'élèves des écoles primaire et maternelle	549 €	500 €
Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire	1 452 €	800 €
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle	744 €	470 €
Foyer socio-éducatif C.E.S. Louis Pasteur	1 124 €	750 €
Scouts et guides de France - Haute Somme	90 €	90 €
	<b>4 323 €</b>	<b>2 910 €</b>
<b>ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE</b>		
A.D.M.R. de la région de Nesle	2 000 €	1 000 €
Amicale des donateurs de sang du canton de Nesle	250 €	250 €
Comité Valentin Haüy de la Somme	70 €	70 €
Croix Rouge Française - Unité locale de Nesle	740 €	370 €
Solidari'Nesle (Téléthon)	800 €	800 €
	<b>3 860 €</b>	<b>2 490 €</b>
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>		
AS Pays Neslois	16 500 €	16 500 €
Association française de badminton nesloise	800 €	500 €
Association sportive du collège Pasteur de Nesle	1 600 €	200 €
Club de gymnastique et d'entretien neslois	900 €	900 €
Club de Tir à l'Arc Neslois	300 €	450 €
J'Club Neslois	DNR	500 €
Judo Club Neslois	700 €	700 €
Les Amis Cyclistes Neslois	2 200 €	2 200 €
Muay Thai Neslois	DNR	450 €
Société de Longue Paume de Nesle	DNR	1 050 €
Tennis club Neslois	1 500 €	1 500 €
	<b>24 500 €</b>	<b>24 950 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 703 €</b>	<b>34 190 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- avec une abstention (Mme COULON), d'octroyer aux associations culturelles, patriotiques et diverses les subventions désignées dans le tableau ci-dessus,
- avec deux abstentions (Mme TOTET et MME MORIN), d'octroyer aux associations scolaires et jeunesse les subventions désignées dans le tableau ci-dessus,
- avec une abstention (Mme COULON, M. DELENCLOS et ), d'octroyer aux associations de solidarité les subventions désignées dans le tableau ci-dessus,
- avec une abstention (M. PECRIAUX et M. ANSEL), d'octroyer aux associations sportives les subventions désignées dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que l'augmentation de la subvention pour la Fleur de l'Age et de Offrir des détours est une volonté municipale afin d'accompagner d'avantage les associations en faveur des aînés.

Monsieur le Maire précise aussi que l'augmentation de certaines associations solidaires et jeunesse est le résultat d'une nouvelle façon de compter les subventions.

Monsieur le Maire précise enfin que le doublement des associations de l'ADMR et de la Croix Rouge résulte d'une volonté municipale d'accompagner les associations qui ont œuvré pour les plus fragiles lors du COVID 19.

Monsieur le Maire rajoute que les modifications de montant pour les associations sportives résulte des critères de calcul.

Mme MORIN informe l'assemblée que les dossiers de demande de subvention ne sont pas tous complets lors de leur étude par la commission.

Monsieur le Maire répond qu'il en prend note et qu'il sera d'avantage vigilant.

#### **Subvention exceptionnelle à l'Amicale des employés communaux : professeurs de batterie**

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 722,66 € à l'amical des employés communaux, afin de payer les salaires des professeurs de batterie pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2020.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 4 722,66 € à l'amical des employés communaux afin de payer le salaire du professeur de batterie pour le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.**

#### **Subvention exceptionnelle à l'Amicale des employés communaux : festivités du 12 septembre**

Monsieur le Maire expose :

Comme vous le savez, nous avons annulé la brocante de la Saint-Pierre et les festivités du 14 juillet.

La commission festivités travaille depuis à l'organisation d'une journée de festivités, cette dernière aura lieu le samedi 12 septembre prochain.

Cette journée verra l'organisation d'une brocante en semi-nocturne. Par ailleurs, des animations musicales seront proposées (déambulations dans les rues du Nesle District Pipes and Drums, 2 concerts différents, une sonorisation pour l'ensemble la journée), par ailleurs, il y aura aussi des animations gratuites pour les enfants (5 structures gonflables, 2 manèges, 4 trampolines).

Dans le cadre de cette journée festive, Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 860 € à l'amicale des employés communaux, afin de compenser les frais qui seront engagés pour l'organisation des festivités.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 8 860 € à l'amical des employés communaux pour les frais qui seront occasionnés par les festivités du 12 septembre prochain.**

Monsieur RIOJA demande à ce que le détail des dépenses soit joint au compte rendu.

Monsieur le Maire donne le détail des dépenses à savoir :

- Déambulation Nesle District Pipes & Drums (2x 30mn) :	600 €
- Concert TDM + cuivres (1h30) :	600 €
- Concert Irish Mor + Manaor (1h30) :	1 000 €
- Sonorisation et divers :	1 760 €
- Structures gonflables :	2 300 €
- Trampolines (x4) :	800 €
- Manèges :	<u>1 800 €</u>
Total :	<b>8 860 €</b>

### Questions diverses

Monsieur LEDENT informe qu'il y a un problème de lumière rue des Champs.

Monsieur DELENCLOS annonce qu'il va faire le nécessaire pour résoudre ce problème.

Monsieur LEDENT demande pourquoi il n'est plus possible de louer la salle de la médiathèque en dehors des heures d'ouverture et informe qu'il y a un problème d'humidité dans la salle du bas.

Monsieur le Maire annonce qu'il va s'occuper du problème

Monsieur RIOJA demande pourquoi le passage en LED pour les rues Vallet et Curie.

Monsieur DELENCLOS, adjoint délégué, lui répond que des travaux sont programmés dans ce secteur ce qui nous permettra de profiter des tranchées pour que le réseau soit enterré. De plus, il est judicieux de faire la sécurisation de l'éclairage public avec le passage en LED des ampoules. En effet, il précise que l'éclairage est très ancien et vétuste.

Monsieur le Maire rajoute que c'est par la même occasion le début du programme du passage en LED souhaité par la nouvelle municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h48 heures.

